



## DÉLIBÉRATION

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

#### DÉLIBÉRATION D.2026.35 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Guillaume GIRAUD, Maire de Brindas.

Date de convocation : 05/05/2026  
Date d'affichage : 05/05/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de procurations données : 2  
Absents non représentés : 2  
Ne prend pas part au vote : 1  
Nombre de votants : 26

#### Etaient présents :

Guillaume GIRAUD (*ne prend pas part au vote*), Gérard BICHONNIER, Justine PINTO RÉIS, Marion GUEDES, Lionel TOUZET, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Laurent FERLET, Nathalie POIGNET, Laetitia ROSA DA COSTA, Julie CROS, Jonathan FOURNIER, Carole CHAPON, Gabriel SÉVERIN, Bérengère GARDON, Philippe ROBIN, Pierre BOUYSSOUX, Gwendoline PRADEL, Mathis BLANCHARD, Martine PILAZ, Frédéric JEAN, Danielle GEREZ, Martine LALAUZE, Patrick WAWRZYNIAK, Sylvie PETER, Eric BEARZATTO.

#### Avaient donné pouvoir :

Patrick BIANCHI pouvoir à Jonathan FOURNIER, Fabrice VERICEL pouvoir à Frédéric JEAN.

#### Absents non représentés :

Fabrice PÉCOU, Céline FAYOLLE.

Ne prend pas part au vote : Guillaume GIRAUD

Secrétaire de séance : Gabriel SEVERIN

Le Compte Financier Unique est un bilan financier des opérations budgétaires exécutées en 2025. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année y compris celles engagées mais non encore payées. Le compte financier unique est donc une photographie au 31 décembre de l'année écoulée de la situation financière de la Commune.

Le Compte Financier Unique présente, pour l'année 2025, un montant global d'exécution :

- **En dépenses de 8 209 407,39 € (hors reste à réaliser) ;**
  - ✓ 5 383 437,52 € de dépenses de fonctionnement et 2 825 969,87 € de dépenses d'investissement.
- **En recettes de 7 776 403,66 € ;**
  - ✓ 5 365 542,35 € de recettes de fonctionnement et 2 410 861,31 € de recettes d'investissement.

Les restes à réaliser s'élèvent à 245 194,06 € en dépenses d'investissement (cf annexe)

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal



VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-14 du CGCT qui stipule que le Maire doit se retirer pour le vote et laisser la présidence de la séance à un conseiller municipal,

CONSIDÉRANT que la présidence de l'assemblée est assurée par Mme Martine LALAUZE, doyenne des conseillers municipaux

### DÉLIBÈRE

- **ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le compte financier unique 2025

<b>✓ Budget principal Ville :</b>	<b>CA 2025</b>
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
dépenses de fonctionnement	5 383 437,52 €
recettes de fonctionnement	5 365 542,35 €
résultat de l'exercice 2025 (1)	-17 895,17 €
résultat antérieur (2)	430 747,82 €
<b>résultat de clôture (1+2)</b>	<b>412 852,65 €</b>
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	
dépenses d'investissement	2 825 969,87 €
recettes d'investissement	2 410 861,31 €
excédent (+) ou besoin (-) de financement (3)	-415 108,56 €
résultat antérieur (4)	1 729 715,80 €
<b>solde de clôture (3+4)</b>	<b>1 314 607,24 €</b>
solde des restes à réaliser au 31/12/25 reportés en 2026	-245 194,06 €
<b>résultat cumulé section d'investissement</b>	<b>1 069 413,18 €</b>
<b><u>RESULTATS</u></b>	
<b>résultat de clôture toutes sections</b>	<b>1 727 459,89 €</b>
<b>résultat après financement des restes à réaliser</b>	<b>1 482 265,83 €</b>
total dépenses (fonctionnement + investissement)	8 209 407,39 €
total recettes (fonctionnement + investissement)	7 776 403,66 €

Résultat du vote : Unanimité

1 Non votant : Le maire, Guillaume GIRAUD.



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 15/05/2026  
Et affichée le 15/05/2026

Le secrétaire,

Gabriel SEVERIN



Brindas le 15/05/2026

Le Maire,

Guillaume GIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
069-216900282-20260511-11052026\_202635-DE  
Reçu le 15/05/2026